

**LES VALEURS REPUBLICAINES
ET
LA VIE POLITIQUE EN FRANCE
SYNTHESE DES DEBATS
1991/1992**

**La vie politique en France, les institutions, les valeurs républicaines.
Voilà la réflexion à laquelle s'est consacré le club DEMOCRATIE 2000 ces
derniers mois.**

Première constatation: la République reste une idée neuve

**Deuxième constatation: Les valeurs de la République sont étonnamment
contemporaines.**

**Troisième constatation: Là où les partis politiques ne se respectent plus, ils ne
sont plus crédibles. Ils ne concourent plus alors à l'expression du suffrage
universel; c'est la porte ouverte à l'aventure.**

**C'est parce que nous croyons aux valeurs de la République, c'est parce que
nous croyons en la nécessité de partis politiques responsables et respectés
que nous avons décidé d'entreprendre cette réflexion.**

**Elle devrait offrir avec l'Europe un champ de stimulation et d'implication
permettant à ceux qui l'aurait perdu de retrouver le sens du discours
républicain porteur de Démocratie, de Justice et de Liberté.**

Patrick JOUVIN

Président

Les sondages avaient presque tout faux; les électeurs se sont largement mobilisés (69%) lors de la dernière échéance nationale des régionales 92; et le Front national (14%) est venu se fondre dans la masse du vote protestataire. Ce dernier atteint près de 28% et il ne serait pas illégitime de lui adjoindre les 8% de voix du P.C.F., qui en tant que parti, comme le FN ou les écologistes, ne sont pas appelés à constituer des partis de gouvernement. Par contre les grands partis reculent fortement , phénomène qui n'a d'ailleurs rien de propre à la France..

De là de nombreuses interrogations qui n'ont pas fini d'occuper le terrain politique pendant plusieurs années, voire pendant la décennie:

- sur les partis politiques eux mêmes
- sur les institutions
- sur le rôle du quatrième pouvoir et des intellectuels
- sur l'enthousiasme républicain

LES PARTIS

Les élections récentes ont consacré le recul des partis de gouvernement, incapables de s'arracher à une image médiocre que leurs propres dirigeants déplorent. Or la crédibilité et la respectabilité - l'autorité morale - des partis est une composante essentielle de la démocratie moderne; que deviendrait celle ci si des urnes ne sortaient pas des formations politiques capables d'assurer un exercice responsable et complet du pouvoir politique et du pouvoir d'Etat. Imaginons un instant la France dirigée par "Chasse, Pêche et Traditions"....

Démocratie 2000 s'est interrogé sur les raisons de cet éloignement des citoyens vis à vis des partis traditionnels au profit de formations politiques protestataires.

Les raisons sont fort complexes car " c'est un mode de représentation politique, des attitudes, des habitudes et des manières de faire et de concevoir la politique, les rapports au pouvoir que les électeurs ont sanctionné" (. Trans Le Monde 14/3/92). Le rétablissement de la confiance sera par conséquent long et difficile; on peut essayer plusieurs pistes pour comprendre.

La notion même de **citoyen** a tendance à perdre de la vigueur au profit de celle de contribuable "ayant droit" dans la relation de chacun avec l'Etat ou, plus grave, avec la collectivité, tout comme le consommateur prend largement le pas sur le producteur dans le domaine économique. si l'individu demande à la collectivité de prendre en compte ses aspirations ou ses besoins (la demande sociale) et de mettre en oeuvre ses droits, il se sent pourtant souvent dégagé des conséquences de ses choix électoraux protestataires ou abstentionnistes; cela l'autorise alors à voter de façon plus ou moins responsable.

Cette tendance prend tout son sens quand ceux là même qui sont sensés montrer la voie semblent souffrir de confusions idéologiques ou se comportent comme une entreprise de redistribution des maroquins ministériels ou à défaut des mandats électifs. Certes la réalité des élus ne correspond pas précisément à l'image qu'ils donnent,. mais l'immense majorité des citoyens n'a qu'une vague idée du fonctionnement des institutions et encore plus du pouvoir d'Etat . Cette opacité n'est d'ailleurs pas le fait du hasard quand l'on remarque qu'il y a bien longtemps que l'instruction civique a été rangée au magasin des accessoires. L'organisation et le déroulement des derniers scrutins n'a pu en rien éclairer la lanterne du citoyen sur les enjeux et le simple fonctionnement de l'institution régionale.

Les "affaires" ont également contribué à jeter la suspicion sur les hommes politiques qui n'en méritaient certes pas tant. N'aurait-il pas été plus simple d'un côté de sanctionner vigoureusement les cas d'enrichissement personnel et de l'autre d'expliquer franchement sans langue de bois, dans quelle hypocrisie nous vivons, même si les choses ont commencé à bouger. les partis politiques ont besoin d'argent pour fonctionner, cela tout le monde le comprend, et ce ne sont pas les cotisations des militants qui peuvent suffire. Aussi longtemps que la collectivité nationale ne donnera pas suffisamment de moyens, des voies occultes donc illégales, donc compromettantes seront utilisées. Marginalisées à leur juste valeur les affaires se rangeraient au rang des faits divers qui n'éclaboussent pas la catégorie à laquelle appartienne ses auteurs.

Cause plus profonde et paradoxale à bien des égards, les hommes politiques vivent dans une tour d'ivoire beaucoup plus étanche qu'ils n'imaginent . Une récente enquête indiquait que seulement 8% des Français (21% des sympathisants du P.S.) estimaient que le P.S. était à l'écoute des gens.

Au sommet il y a le premier cercle du pouvoir d'Etat, bétonné par l'énarchie et auquel n'a accès que le cercle supérieur du pouvoir économique et des médias parisiens. Cette caste de hauts fonctionnaires est d'ailleurs de plus en plus asservie au pouvoir. Ensuite la masse des politiciens locaux constitue un second cercle, ou plutôt 22 cercles régionaux; comme le précédent ce cercle est très étanche vers le sommet ou vers la base. Plus bas la base, faite de militants et de conseillers municipaux, rêve de refaire le monde et à défaut refait les bordures de trottoirs. Ils sont l'honneur de la démocratie. Tout en bas il y a le peuple qui n'y comprend rien ou pas grand chose .

Les entreprises sont des organisations complexes; beaucoup ont réussi à remettre en cause leur pratique des relations sociales et humaines: esprit d'équipe, mobilité horizontale et verticales des hommes et de l'information, capacité permanente de remise en cause, écoute active, délégation large des pouvoirs, pratique de la

négociation et de l'évaluation.... Notre système politique même s'il est parlé beaucoup ignore ces pratiques et retarde beaucoup: il est hiérarchique et autoritaire, désargenté et protégé par une garde prétorienne de fonctionnaires zélés ou naïfs. dans le modèle culturel des années 90 la confiance se gagne et se maintient dans un va et vient permanent entre le "chef" et ses subordonnés"; la légitimité du pouvoir ne procède plus de l'élection et encore moins de la nomination mais seulement de la confiance et de la compétence, du savoir communiquer, du savoir être; bon nombre d'élus devraient se souvenir que leur élection est un choix par défaut, comme l'ont montré jusqu'à la caricatures les élections des présidents et des bureaux des assemblées régionales.

Pour une part l'évolution des moeurs de la classe politique procède, même si on peut le regretter, de la personnalisation du pouvoir: les citoyens veulent donner leur confiance plus à un homme qu'à un parti, c'est à dire une institution. Cet homme est porteur d'une pensée, a un style qui séduit; il est le garant d'engagements personnels et témoigne par ses actes passés et par ses convictions vérifiées à l'épreuve des faits. En contrepartie il se doit d'être exempt de toute compromission, de rendre compte de son action, comme d'informer les citoyens des changements de ligne politique. Les congrès " foire d'empoigne", les chefs de clan ou de factions, les coup bas et les mesquineries, les féodaux de la politique tendent à rendre cette **nécessaire personnalisation impossible**. Entre un parti qu'on ne reconnaît pas et un leader dont on doute la place est chaude pour de nouveaux ou de vieux démagogues ou pour une attitude de dépit conduisant plus ou moins vite à l'abstention larvée.

La modernisation radicale des partis politique et le courage et l'honnêteté - entre le dire et le faire - de leurs leaders sont des conditions essentielles pour une renaissance de la vie politique et au dialogue entre partis incontournables et citoyens régénérés.

LES INSTITUTIONS

Un second débat en gestation concerne les institutions publiques et politiques.

Celles ci organisent la vie politique en France, un certain consensus les entoure, mais celui ci cache des dysfonctionnements et masque des contradictions avec l'évolution profonde de la Société..

Le débat sulfureux sur "la proportionnelle", les embarras sur la durée du mandat présidentiel, la langueur du débat sur le statut de l'élus, les aléas de la coopération intercommunale les effets pervers de la décentralisation, les à-coups et les

pesanteurs de la machinerie judiciaire, les états d'âme des Parlementaires sont autant d'interrogations sur la nécessité d'un toilettage de nos institutions.

Démocratie 2000 Rouen a passé certaines de ces questions au peigne fin sans toujours trancher ces points fort compliqués et interdépendants.

Quelques points semblent néanmoins acquis.

L'initiative Parlementaire doit être revalorisée, un espace rendu au Parlement pour qu'il retrouve un rythme démocratique.

Le député élu au scrutin majoritaire est le principal point de passage entre les cercles du pouvoir. Choisi par des citoyens qui peuvent y avoir directement accès, il traverse les cercles locaux du pouvoir politique pour interpeller le 1^{er} cercle. Il est porteur d'une véritable légitimité démocratique que n'empoisonne pas trop une démagogie dont il n'a pas les moyens et que ne "pollue" pas un pouvoir exécutif qu'il n'exerce (sauf cumul) ni directement ni indirectement; de là à s'interroger sur l'intérêt pour la nation de voir les députés exercer simultanément des mandats exécutifs, ou même d'autres mandats.

L'élection du Président de la République au suffrage universel est sans doute la clef de voûte de nos institutions et personne ne veut réellement modifier cet état de chose qui donne la stabilité nécessaire à l'exercice du pouvoir suprême, qui lui même ne saurait coller à toutes les contorsions de l'opinion ou de certains leaders. Mais en même temps cette légitimité est "totalitaire" et procède elle-même en partie des circonstances.

Face à celui ci il convient de **redonner au Parlement une juste place** en contribuant à renforcer son pouvoir d'investigation, d'initiative des lois, de débat et d'échange, mais également de décision, de délibération et de contrôle. Les propositions de lois restent l'exception. La maîtrise de l'ordre du jour est entre les mains du Premier Ministre, en Grande Bretagne l'ordre du jour appartient une fois par semaine à l'opposition. La France pourrait s'inspirer utilement d'autres modèles européens comme ceux de l'Allemagne ou de la Grande Bretagne où la puissance du Parlement ne semble pas nuire à l'efficacité de l'Etat. Animer des débats approfondis sur les enjeux de société fait partie des fonctions majeures de la représentation nationale; au Bundestag ces débats sont à l'initiative d'un seul quart des députés et ces débats sont retransmis par la télévision. Cela éviterait sans doute que la plupart des débats soient transportés du Palais Bourbon vers les plateaux de télévision. L'allongement de la durée des sessions, le renforcement des commissions, une plus grande sélectivité des lois (moins mais mieux), un recours beaucoup plus mesuré au 49-3, au vote bloqué ou à la réserve de vote, les possibilités d'interpeller les ministres et leurs administrations seront de nature à donner à la République un meilleur équilibre

des pouvoirs. En Grande Bretagne de très puissantes commissions d'enquête peuvent être mises en place à l'initiative d'un quart de députés; en France ces commissions ont certes de moyens mais elles les utilisent peu et ces commissions servent surtout à des règlements de compte. Le nombre de commissions permanente devrait être élargi au delà de 6 de façon à permettre un meilleur suivi des grands dossiers sensibles. L'usage du 49.3 pourrait se faire sous contrôle du juge constitutionnel, avec le risque toutefois de rendre celui ci partisan, ou encore être limité quantitativement, comme l'est le droit de dissolution.

Il n'est certes pas envisageable globalement que les députés n'appartiennent pas à un parti, néanmoins le **vote en conscience** doit être généralisé dans un pays où les divergences passent plus souvent à l'intérieur des partis qu'entre ceux ci. On doit pouvoir trouver des majorités d'idées pour de bons projets. La mémoire est volatile et sélective, c'est selon; et tel gouvernement ou tel ministre oublie vite que sa politique n'est souvent acquise, lois après lois, qu'au prix de compromis(sions) ou de coups de force sur ses propres amis; le Parlement ne saurait devenir le bras séculier du gouvernement; c'est le rôle de l'administration dans le respect des lois et règlements.

La durée des mandats et leur coïncidence sont des débats récurrents aussi longtemps que l'inexpugnable mandat présidentiel, combiné à un Parlement aux ordres sera de mise. L'action de l'Etat est incontestablement de l'ordre du long terme, ce dont pourrait faire douter un certain manque de continuité des politiques sectorielles. La réduction des mandats en deçà de 4 ans aurait pour effet de placer les élus en situation de campagne électorale et de réorganisation permanente. Cela n'est pas souhaitable et les durées actuelles semblent appropriées.

Faut il que les mandats coïncident ? Théoriquement cela paraîtrait plus cohérent, pratiquement les décalages reflètent mieux la complexité du pays et la dispersion relative des pouvoirs, sans compter que la dissolution possible du Parlement bouleverserait toute programmation.

Plus essentielles sont les questions de renouvellement des mandats et surtout de **cumul** de ceux ci.

Un Président élu pour cinq ans renouvelable une fois autorise une action de longue durée sans l'usure réelle du Pouvoir suprême. Avec les mécanismes du pouvoir le président tend à perdre le contact avec les réalités: une certaine distance est indispensable, trop nuit. Certains analystes politiques font d'ailleurs remarquer que 10 ans correspond au tempo de la V^{ème} République. Il en va de même avec les présidents de conseils généraux et régionaux et les Maires de grandes Villes (plus de 50.000 habitants), bien que dans ces cas on puisse penser à deux renouvellement: les enjeux sont moindres mais les risques de clientélisme réels sans parler des effets de l'âge. Pour le reste la professionnalisation de la vie politique paraît

indispensable même si elle peut choquer une vision sublime de l'engagement militant. L'inspiration ne suffit plus, il faut réellement connaître les dossiers, mais également les sciences humaines, la finance, les techniques de communication, animer des réseaux, connaître les relations internationales et échanger avec l'étranger, etc. , ce qui supposerait beaucoup plus que les 6 jours de formation par mandat prévus par les textes. Quel gâchis de renvoyer un homme politique dévoué et compétent à des activités professionnelles pour lesquelles ils ne sont plus forcément qualifié après 10 ou 15 ans passés au service de la collectivité. Le non cumul élargira le nombre d'opportunités et le renouvellement limité des mandats exécutifs permettraient de combiner continuité du personnel politique tout en évitant la création de "féodalités" petites ou grandes.

Cela renvoie bien sur à des décisions sans cesse différées sur **le statut de l' élu** comme si la politique relevait du bénévolat et qu'il y avait pollution à payer l' élu pour son dévouement à la cause publique. Tout travail mérite salaire dit la sagesse des nations marchandes; et on voit avec les enseignants, les infirmières ou les employés de mairie ce que donne de ne pas rémunérer correctement les gens. L'activité d'un élu est un véritable travail et le simple bon sens dira que si l' élu doit mettre en cause le sérieux et l'énergie due à son action pour des considérations domestiques et alimentaires l'ordre des priorités n'est pas respecté. Les élus doivent être correctement rémunérés et bénéficier d'un statut particulier (contrat de service d'administration publique) qui lui donne les mêmes garanties que n'importe quel salarié (sécurité sociale, chômage, retraite). Ce coût doit être pris en charge par la collectivité qu'il sert (et certainement pas par son employeur quel qu'il soit), par contre la dépendance hiérarchique ne doit pas exister vis à vis de l'exécutif de la collectivité mais vis à vis d'une commission administrative composée de ses pairs. Des textes récents vont dans ce sens mais très timidement , alors que le Sénat à la quasi unanimité aurait voulu aller plus loin.

Tous les mandats nationaux, régionaux et départementaux pourraient relever de ce régime; l'idée qu'on puisse être simultanément conseiller général et salarié signifie soit qu'on exerce difficilement le métier pour lequel on est payé, soit qu'on n'exerce pas au mieux son mandat. Les maires des villes de plus de 5000 habitants et des adjoints des villes de plus de 10000 à 20000 relèvent d'une situation de temps complet bien que cela puisse dépendre de l'organisation administrative de la mairie et du conseil municipal.

Reste le cas des conseillers municipaux et des adjoints et maires des petites mairies; entre le régime indemnitaire qui relève plus de l'aumône publique et un système de salarié à temps partiel, il convient d'imaginer un dispositif qui ne soit ni dérisoire, ni clientéliste.

Vis à vis des élus, de leur efficacité et de leur crédibilité la question de fond demeure celle du **cumul des mandats**. Certes la loi de 1984 a limité celui ci (maximum de deux mandats importants), mais les potentats demeurent trop nombreux et par les postes clefs qu'ils occupent ils stérilisent la vie politique. Ils commencent par décourager les gens de valeur et attire les "arrivistes" qui deviennent des clients; leur capacité d'écoute est par définition de plus en plus réduite; il ne peuvent assurer un avancement rapide des dossiers dont ils se chargent;. Ils finissent rapidement par distiller une pensée assez informe seul moyen de répondre aux multiples engagements, souvent contradictoires, pris ici et là dans la fièvre des réunions ou devant l'angoisse des prochaines échéance - car à ce petit jeu là il faut durer, absolument -; bref, ils manquent de clarté et de logique entre le dire et le faire. Cette situation habituellement critique devient dramatique quand certains hommes politiques s'accrochent au pouvoir et éliminent plus que jamais les rivaux potentiels.

Combien faudrait-il autoriser de mandats?

Député + simple conseiller

Président de Conseil général ou régional + simple conseiller

Maire + simple conseiller

Président de communauté ou district + conseiller

Le cumul des mandats exécutifs ou/et de représentation nationale doit être interdit ; toutefois pour les maires il convient de nuancer le principe en fonction de la taille de la commune et du potentiel de développement économique et démographique de celle ci.

Le **Sénat** est un des piliers du Parlement; malheureusement ce pilier échappe aux citoyens qui lui voit surtout comme fonction d'avoir une majorité de droite quand la Chambre est à gauche.

Sa vocation première de représentation des territoires semble s'être largement étioyée.

Certes le Sénat en tant que seconde Chambre a pour mission de tempérer ou de nuancer les éventuels excès d'une Assemblée nationale aux ordres du pouvoir ou trop soumise aux aléas électoraux; mais comme le Sénat procède lui même de grand électeurs eux-mêmes soumis à ces aléas.....

La réflexion pourra être prolongée en partant par exemple de ces hypothèses: suppression pure et simple, rénovation dans le sens d'une meilleure représentativité des territoires, élection au suffrage direct à la proportionnelle afin de permettre aux minorités de se faire entendre et aux députés de décider.

Le département a également été mis en cause: est-il un échelon de trop entre les régions et les **36.000** communes ? Sa vocation de plus en plus sociale ne pourrait elle pas être correctement assurée par un établissement public ?

Mais d'un autre côté on a constaté que le courant ne passait pas très bien entre le citoyen et le personnel politique. Le maintien de cet échelon historique dont le personnel est élu directement à un niveau de proximité constitue un moyen d'améliorer l'écoute des citoyens et d'élargissement du personnel politique. Il vaudrait sans doute mieux se diriger vers une revalorisation du travail du conseiller général en tant que médiateur de la réalité sociale et aménageur d'un territoire de proximité, avec des aménagements pour les grands ensembles urbains où il entre en conflit avec les communautés de communes.

La décentralisation s'est accompagnée d'une **prolifération de montages financiers**, où sous couvert de partenariat on gère la pénurie financière et on médiatise le moindre carrefour. Le bien public gagnerait sans doute à ce que les compétences de chacun soient rigoureusement définies et que chacun soit responsable jusqu'au bout dans son domaine. Les délais pourraient être mieux tenus, les dépenses maîtrisées et la responsabilité de chaque décideur clairement établie.

LES MEDIAS ET LA POLITIQUE

Un troisième débat de fond a été consacré aux relations entre les médias et la politique

Il y a 20 ou 30 ans on parlait beaucoup du quatrième pouvoir pour évoquer la capacité d'influence de la presse et d'une partie des intellectuels sur le pouvoir politique. Aujourd'hui le débat s'est complètement déplacé vers la relation "névrotique" entre les leaders politiques, flanqués de leurs attachés de presse ou de leurs conseils en communication, et la **télévision**.

Alors que le développement de l'ensemble des médias est devenu un formidable instrument de formation, d'informations et de liberté démocratique, la télévision entretient une relation malsaine avec le pouvoir politique au nom principalement de **l'Audimat**.

On peut se risquer à avancer que la Télévision n'a pas aujourd'hui en France, à quelques exceptions près, d'ambition politique, de projet culturel, éducatif ou idéologique. Depuis 10 ans des progrès considérables, bien que non achevés, ont été réalisés pour rendre la télévision indépendante du pouvoir politique. Aujourd'hui, à l'inverse, son ultima ratio, pour des motifs financiers ou symboliques, est d'obtenir l'audience maximum. Dans ce dispositif le journal de 20 heures joue un rôle essentiel

- ce qui à sa manière témoigne de la soif d'informations de nos concitoyens - car il est le moment de l'écoute maximum et donc de la publicité la plus lucrative. Tous les efforts des financiers-rédacteurs en chef-présentateurs va consister à retenir les zappeurs.

Un premier effet stupéfiant est la similitude quasi parfaite entre tous les journaux diffusés simultanément, alors même qu'ils ont accès à une information planétaire!

Le second effet est de privilégier le scoop ou le sensationnel à tout prix.

Le troisième conduit à traiter toutes les informations de la même manière et les informations politiques n'y échappent pas.

Il faut de l'image choc, de la petite phrase assassine, du croustillant que l'on pourra reprendre dans l'édition suivante dans un délai maximum d'une ou deux minutes.

Alors nos leaders se précipitent pour occuper le terrain à tous prix et répondre aux sollicitations des journalistes ou de présentateurs; et c'est **l'Etat spectacle**. L'important n'est plus ce qui est dit, encore moins ce qui est reçu par le téléspectateur, mais d'avoir été vu ou mieux remarqué.

Il est assez symptomatique que les émissions d'actualités négligent largement les événements politiques nationaux pour une couverture internationale d'assez grande qualité; non moins typique la participation fréquente de stars de la politique à des shows télévisés en compagnie de stars du petit écran... quand cela ne se termine pas par de véritables mariages... Au cours des shows spécialisés (7 / 7, l'heure de vérité) on cherche plus à piéger l'homme; aux cours de shows de variétés c'est de la pure et simple promotion de "savonnettes".

Une place à part doit être faite aux interventions présidentielles. L'onction du suffrage universel oblige le Président à venir s'expliquer régulièrement et directement devant les citoyens. Au fil des années les interventions sont devenues de plus en plus hiératiques et peu communicantes à l'opposé du spectacle télévisuel.

Une autre télévision est elle possible ? au moins dans le domaine de la politique. La grande qualité de la presse politique tend à prouver qu'il existe de nombreux journalistes responsables et communicants. De nombreux débats d'information à la radio montrent qu'il est possible de discuter intelligemment, loyalement et longuement entre responsables politiques; cela se produit même à la télévision le plus souvent à une heure fort tardive. Mais la masse des téléspectateurs l'accepteraient-ils ?

Le courage de l'homme politique consiste à savoir ne pas faire toujours plaisir à tous le monde. L'honneur mais aussi la raison d'être d'un service public de l'audiovisuel est d'apporter aux citoyens l'information nécessaire et la qualité du divertissement. Il n'y a donc pas d'obstacle technique ou financier. Seul l'engrenage pervers de la

médiatisation politique et de l'Audimat freinent l'émergence d'une émission quotidienne . Par exemple chaque jour une heure sur un thème d'intérêt général , un jour à 20 h le lendemain à 22 h, un jour sur la 2 , un autre sur la 3, ensuite sur Arté laisseraient de la place à tous ceux qui n'en veulent pas. Le succès exceptionnel de La Marche du Siècle montre qu'un large public existe pour ce type d'émission et que des productions de ce type ne relèvent plus de la Voix de son Maître ou d'un défunt "Ministère de l'Information ".

Cela est encore plus vrai pour le niveau régional ; pourtant les sujets importants et les opinions intéressantes ne manquent pas. Saisi par les agences de pub, les régions, les départements et les villes oublient un peu vite que la meilleure publicité pour une ville est faite par ses habitants; cela supposerait évidemment qu'on les traitât en véritables citoyens correctement informés des réalités locales. Le spectacle de la campagne régionale fut à cet égard aussi particulièrement édifiant et parfaitement consternant.

Avec le câble, le satellite ou les réseaux hertziens les régions doivent se préparer à un télévision locale adulte ni faussement régionaliste, ni démagogique ni complaisante. Educative (télé enseignement), informative, distrayante et enrichissantes cette télévision pourrait être le lieu d'un débat ouvert et respectueux.

LES SONDAGES

Autre forme de la médiatisation de la vie politique, la prolifération des sondages conduit à s'interroger non seulement sur leur objectivité mais également sur leur simple utilité. Il est certain que le but premier d'un sondage est dans bien des cas de fabriquer un scoop à coup sur: on est le premier à annoncer ce que l'on a fabriqué.. A partir de là la tentation est grande de manipuler les questions sinon l'échantillon afin de se distinguer grâce à l'imprévu du résultat ou grâce aux commentaires aimablement sollicités. Heureusement la réglementation avec la commission des sondages est venue tempérer la fonction manipulatrice mais n'a pas touché à la fonction médiatique.

Ceux ci sont ils inutiles ? il faut bien entendu distinguer entre les sondages courants réalisés à froid pour des motifs d'information ou d'enquête, parfaitement utiles pour connaître l'évolution des opinions, des aspirations ou des besoins. et les sondages à chaud. A l'occasion de chaque scrutin une avalanche de sondages disparates assaille les citoyens en leur suggérant ceci ou cela; ceux ci, qui restent d'un maniement délicat, n'apportent probablement pas beaucoup plus que des frissons car la décision se prend ailleurs. Mais ils contraignent les hommes politiques à coller à cet événement artificiel et à prendre des positions opportunistes. Le législateur a limité la période de publication, il ne serait pas inutile d'en restreindre le nombre sans pour autant attenter aux libertés publiques.

Article 2 de la Constitution

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi à tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Elle respecte toutes les croyances.

L'emblème national est le drapeau tricolore: bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est la Marseillaise.

La devise de la République est "Liberté, Egalité, Fraternité".

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE.

Les libertés font partie du dernier volet des débats ouverts par Démocratie 2000 autour des valeurs républicaines. C'est l'enjeu le plus fort car il sous-tend tout le reste; partis, institutions, presse, citoyenneté, etc. n'ont de sens que par rapport à ce que l'on considère comme essentiel pour une nation détentrice de la souveraineté et pour ses membres : les citoyens .

Il ne serait pas absurde de réunir l'ensemble de ces valeurs dans la simple devise de la République Française LIBERTE EGALITE FRATERNITE. Ces trois mots vus quotidiennement au fronton des mairies, des écoles et parfois des églises font tellement partie de notre paysage et de notre culture qu'on a tendance à en oublier la portée et le contenu révolutionnaire.

L'essentiel de l'humanité voudrait que ces trois mots gouvernent un jour les communautés dans lesquelles ils vivent en situation de misère, de dépendance, de violence et d'ignorance.

Le message de la Révolution française, bien en avance sur ses propres pratiques, garde une valeur universelle que nos concitoyens devraient vivre de façon plus intense et dont ils doivent être les porteurs à travers le monde.

Certes ces valeurs peuvent donner lieu à des définitions différentes selon le tempérament et les convictions de chacun; mais il s'agit là de nuances et parce qu'il s'agit seulement de nuances elles ne doivent pas nous déchirer mais nous permettre de progresser.

En France le concept de **liberté** ne suscite guère de contestation, ni dans son principe, ni dans sa mise en œuvre : liberté économique, liberté d'opinion, liberté de la presse, liberté d'association, liberté de circulation fonctionnent dans des conditions qui progressent chaque jour. Il ne s'agit plus tant de les défendre que dans n'être le messenger dans les pays où elles sont l'exception.

Le concept d'**égalité** est quant à lui plus gros de débats voire d'affrontements. Certes l'égalité de droits entre citoyens n'est contestée par personne, même si les pratiques ne correspondent pas toujours à la lettre de la loi; le système judiciaire, dans son principe sérieusement tempéré par une organisation matérielle calamiteuse, est le garant globalement vigilant de ces droits.

Mais la valeur républicaine d'**égalité** va au delà; elle porte sur l'égalité de droits entre les hommes; à ce stade on ne peut pas ne pas distinguer entre le territoire national et le reste du monde. Là les inégalités dominent largement, mais notre influence ne peut y être qu'indirecte - encore que la logique de la République est sérieusement bafouée quand elle soutient les oligarchies des pays qui violent notoirement les droits de l'homme -. Globalement les inégalités juridiques entre les résidents sur le sol français ne sont guère significatives et l'état de droit s'applique à tous sans discrimination. Seul le droit de vote reste attaché à la nationalité; même si on n'est pas choquée par l'idée d'un droit de vote aux résidents étrangers aux élections municipales et/ou européennes, cette idée est contradictoire avec le sens profond du droit de vote. Ce droit exprime la capacité de chacun de dire comment devra être organisée la cité dans laquelle il vit et dans laquelle vivront ses enfants; ce droit est donc indissociable de l'appartenance définitive à la communauté symbolisée par la nationalité (sans doute élargie bientôt à la communauté européenne).

Au delà de l'égalité des droits émerge le débat sur l'égalité économique entre les membres de la communauté, ou plutôt celui du degré d'inégalité tolérable, car l'égalitarisme est rarement un réel facteur de justice sociale. En réalité ce débat là relève plus de celui de la solidarité que de l'égalité. L'égalité c'est essentiellement le fait que les règles collectives s'appliquent sans discrimination mais ne préjuge pas de l'usage que chacun en fait. Le service public de l'éducation qui donne à chacun le même droit accès à la formation initiale est un dispositif parfaitement égalitaire dans son principe même s'il fonctionne comme un parfaite machine de reproduction sociale. Il reste que son principe de laïcité et de tolérance a une réelle vertu intégratrice.

Mais les droits génèrent des obligations. Le droit de vote institue la démocratie qui se videra de son sens si ce droit n'est pas assuré de façon active par une participation régulière à la vie publique.

La troisième composante de la devise républicaine, la **fraternité**, souffre d'un déficit croissant et de graves difficultés de fonctionnement: elle **exige beaucoup des individus et de leur comportement au quotidien** alors que liberté et égalité procédaient d'abord des institutions. Aujourd'hui les sociologues constatent une tendance à l'individualisation, au repli sur soi et au rejet de toute action collective. Cela n'empêche pas les individus de se rassembler pour manifester leur grogne à

l'égard de ce qui ne leur convient pas; cela constitue à sa manière une nouvelle forme de socialisation.

Le mot même de fraternité a malheureusement vieilli; on lui préfère aujourd'hui celui de solidarité entre tous les membres d'un même groupe. Cela devrait signifier que chacun se sent d'une certaine manière responsable du sort de tous les autres. Avec le développement des institutions de l'Etat providence la solidarité est un système de redistribution dont chacun profite et que personne ne remet véritablement en cause, du moins entre nationaux. Ce qui se délite c'est la conscience de chacun d'être responsable du bien commun et du sort des autres: le glissement d'un ordre moral ou symbolique vers un ordre économique fait dériver l'honnête homme ou le citoyen vers le consommateur de services collectifs. L'esprit de service public" régresse au sein même de l'Etat, à son sommet ou l'énarchie fait carrière comme à sa base où triomphent ses corporatismes qui bloquent son évolution et la motivation des personnels. La vie dite associative, creuset de l'entraide, a plus à voir avec l'économie de moyens qu'avec une démarche altruiste. Ce qu'on appelait l'économie sociale dont la vocation était la solidarité économique entre ses membres a basculé, évolution économique oblige, dans une gestion parfaitement capitaliste qui ne la distingue du secteur privé que par les statuts et les avantages fiscaux. L'impôt, dont la fraude n'est pas socialement critiquée, est plus perçu comme un tribut ou une cotisation obligatoire que comme un acte de solidarité

De façon plus générale et grave pour l'avenir, le comportement d'une certaine partie de la population dans l'espace collectif témoigne, quelque soit les catégories sociales de moins en moins de respect des autres: on citera pêle mèle la conduite routière dangereuse, les tags, le bruit, l'agressivité, la délinquance, l'impolitesse, le manque d'honnêteté matérielle et morale, le non respect de la différence, le manque de conscience professionnelle, etc.

Il semble que l'individu se rattache plus à des groupes restreints d'appartenance qu'à la collectivité dans son ensemble.

Si elle se généralisait une telle évolution serait dramatique. Inévitablement elle rétablirait la loi du plus fort et mettrait rapidement en cause la liberté et l'égalité. La cohésion sociale, facteur indispensable de progrès social, n'existe que si chacun a conscience que son comportement réagit sur son entourage: On était il y a quelques années encore "bien" ou "mal" élevé; la fonction sociale, de ce concept démodé qui méritait certainement une actualisation, n'est plus assurée; on lui aurait même substitué un classement des individus par signes extérieurs de richesses....Ainsi tout le monde tend à s'arroger le droit de faire presque n'importe quoi, du moins jusqu'à ce qu'il rencontre une résistance, le plus souvent économique ou institutionnelle.

Les phénomènes d'exclusion concentrés sur un nombre limité de catégories sociales ou de groupes d'individus sont l'archétype à la fois de la dégradation de la solidarité et de la manière moderne de la gérer.

Harkis ou immigrés, handicapés ou porteurs du SIDA, débiles légers ou alcooliques, rmistes ou gitans, personnes dépendantes, etc. peuvent exister aussi longtemps qu'on ne les voit pas et qu'ils ne coûtent rien. Le corps social ne les exclut pas il ne les intègre pas. Mais comme il ne peut s'en débarrasser complètement il a chargé les institutions de le faire. Le citoyen se décharge sur le spécialiste, le travailleur social ou le policier, auquel on donnera un minimum de moyens. Alors bien entendu les exclus se retrouvent cachés dans leurs familles, à l'abri d'institutions spécialisées ou parqués dans des ghettos en conflit parfois violent avec leur voisinage lui même à la limite de la marginalité et de la normalité sociale.

Il est plus qu'urgent de réhabiliter cette valeur de fraternité qui rend la vie sociale tolérable et même agréable.

La société doit être logique avec elle même en assurant les conséquences dramatiques de ses choix (croissance et immigration, circulation routière et handicapés, santé et dépendance, stress et alcoolisme, libéralisme et chômage, guerre coloniale et harkis, etc.). Inévitablement cela induira une dose supplémentaire de prélèvements fiscaux et de redistribution.

Autre facteur d'exclusion le non travail; le travail est une des valeurs essentielles de notre société, sans doute la plus importante après la famille: un individu sans travail n'existe pas socialement. Cela concerne les chômeurs mais également les retraités et les mères au foyer dont la fonction sociale devrait pourtant être évidente à chacun et sur lesquelles devrait être fondée leur intégration . Le sens de la fraternité est de les reconnaître et même de les élargir dans une société où les périodes de non travail augmentent de façon permanente. L'idée révolutionnaire d'un revenu d'existence y contribuerait puissamment.

Au niveau international la défense de ces valeurs devrait nous conduire à aider réellement ou à intervenir efficacement même quand nos intérêts économiques bien compris ne sont pas en cause.

De la propagation de la foi républicaine.

La réflexion sur les valeurs est indissociable de celle sur les vecteurs de ces valeurs. La société française souffre sans doute moins d'un manque de cohérence dans ses valeurs fondamentales que d'une activation très insuffisante de celles ci par ceux dont ce devrait être la fonction.

Traditionnellement les personnes investies d'une autorité publique ou religieuse avaient pour fonction de propager et de faire respecter les valeurs politiques et

morales: instituteurs et prêtres, professeurs et hommes publiques, intellectuels et magistrats, fonctionnaires et professions libérales, médecins ou notaires. Aujourd'hui ces catégories quand elles n'ont pas disparu, font carrière comme spécialiste ou adoptent une attitude essentiellement critique à l'égard des institutions sociales. Il est surprenant de constater que ce soit l'entreprise qui se pose aujourd'hui des problèmes d'éthique, alors que les interminables débats sur l'école évacuent soigneusement ce sujet. Rarissimes sont les hommes politiques à s'exprimer clairement, précisément et courageusement sur ces sujets. Si personne ne dit plus rien, on peut craindre une régression aussi barbare que technique.

Si la classe politique veut retrouver une place elle doit redonner du sens à la société. La démocratie, ne peut vivre dans le désintéret de la chose publique. On leur fait crédit de leurs capacités de gestionnaires et on peut les supposer honnêtes. Son rôle est d'ailleurs moins sans doute d'inventer que d'observer les tendances sociales positives et de les encourager. Les citoyens ne leur demandent plus un projet en forme de catalogue mais **un souffle** de liberté, d'égalité et surtout de fraternité, un contrat social renouvelé, l'émergence d'un "individu démocratique". Cette exigence voit son degré d'urgence renforcé alors que le risque totalitaire qu'on cru un moment écarté augmente aux frontières du monde démocratique.

FAIRE RENAITRE LA CITOYENNETE DE SES CENDRES ET PROMOUVOIR LA REPUBLIQUE PAR L'EXPRESSION DE SES VALEURS, C'EST PARTICIPER A L'EMERGENCE DE CET INDIVIDU DEMOCRATIQUE, C'EST REDISTRIBUER LES RESPONSABILITES, C'EST REDECOUVRIR LE DISCOURS REPUBLICAIN..